

Intra CL

**Public**

1 groupe d'agents de la  
Caf du Morbihan

**Modalités pratiques**

2 groupes = 2480.00 /  
groupe  
Calendrier - Lieux -  
Modalités d'accès :  
Planification sur le site  
EGOC [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivi  
des programmations et  
des planning sur  
[www.egoc.org](http://www.egoc.org)

**Catégorie**

Formations  
Chantiers locaux

**Tarifs**

2480.00

**Modalités d'animation**

**Formateur**

**Effectif**

**Taux de satisfaction**

**Tarif / Coût stagiaire**

2480.00

## Formation Surendettement - 1er groupe - CAF 56

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

### Contenu

#### ANNEXE 1 A LA CONVENTION N° 39/18 – EGOC / CAF DU MORBIHAN

#### PROGRAMME

#### Formation « Surendettement »

EGOC – Intervenant : Maître Catherine KERSUAL

Durée et dates : **4 jours soit 2 jours x 2 groupes**

- **1er groupe – 2 jours, les 22-23 mai 2018**
- **2ème groupe – 2 jours, les 22 et 23 octobre 2018**

Lieu : La formation des 22-23 mai se déroulera sur le site d'Auray :  
Immeuble Terre et Mer-Bat A, Porte Océane, Rue du Danemark, 56400  
Brech

Horaires : La formation se déroulera de 9h à 17h, soit 7 heures de formation.

Public

Formation destinée aux agents du service ASF de la Caf du Morbihan

Objectifs - Contenu

Il s'agit de permettre aux agents d'aborder la thématique du Surendettement à partir de thématiques ajustées à leur travail au quotidien :

- Cadre et acteurs du surendettement
- Recevabilité du dossier : conditions de la procédure de surendettement et effet sur les créances Caf
- L'orientation et ses conséquences
- La procédure classique Les mesures imposées/recommandées

- L'effacement des dettes et l'intervention du juge

Contenu

voir programme

intervenant

**Maître KERSUAL**, Avocate au Barreau de Rouen – Avocate spécialiste : droit des personnes, droit de la famille

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

Une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

## Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

**Evaluation en amont** : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation** : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud** : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid** : réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi** : Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,  
d'accompagnement aux personnes  
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,**



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre  
pour le perfectionnement des personnels  
des caisses d'Allocations familiales

---

**vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**

---